

APPEL À CANDIDATURES DOCTORALES 2026

L'Ined recrute 1 doctorant·e pour un projet de recherche hébergé au sein de l'une de ses 10 unités de recherche et qui s'inscrit dans les axes du projet scientifique de l'Ined.

Attention :

L'appel est réservé aux titulaires de l'une des trois formations diplômantes soutenues par l'Ined : l'EUR Haute école en démographie (HED), l'EUR Etudes du genre et de la sexualité (GSST) et l'Ecole européenne de démographie (EDSD) pour une inscription en 1^{ère} année de thèse en 2026-2027.

**La clôture de l'appel interviendra le jeudi 21 mai 2026 à 12h00
(midi, heure de Paris)**

Aucun dossier retardataire ou incomplet ne pourra être accepté

Pour toute question : info-doctorants@ined.fr

1. L'Ined : la formation à la recherche par la recherche

Fondé en 1945, l'Institut National d'Études Démographiques (Ined, www.ined.fr) est un organisme public de recherche ayant pour missions l'étude des populations sous tous leurs aspects, la diffusion de ces connaissances et la formation à la recherche. L'appartenance disciplinaire des chercheur·es de l'Ined est variée : démographie, sociologie, économie, histoire, géographie, statistique, épidémiologie. Une part importante des travaux porte sur la France, mais de nombreux travaux s'intéressent à d'autres aires géographiques y compris dans les Suds.

L'Ined concourt à la formation à la recherche et par la recherche en accueillant des doctorant·es au sein de ses unités de recherche. La politique d'accueil de ces jeunes chercheur·es repose sur deux principes :

- La·le doctorant·e est un·e professionnel·le de la recherche. À ce titre, son activité est rémunérée dans le cadre d'un contrat de travail d'au moins trois ans (ouvrant notamment droit à la sécurité sociale, aux congés payés et maladie)¹. Quelle que soit la source de

¹ Les conditions de rémunération des doctorant·es contractuel·les sont fixées par décret. Le dernier en date du 26 décembre 2022 est consultable sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046820745>

financement², la recherche doit être réalisée en conformité avec les règles déontologiques des métiers de la recherche et respecter les bonnes pratiques de la profession

- La·le doctorant·e est en formation et inscrit sa recherche dans le cadre de son projet professionnel. Un·e chercheur·e de l'Institut, nécessairement directeur·trice ou co-directeur·trice de thèse (cf. liste des chercheur·es encadrant·es en annexe 1) l'accompagne dans la conduite de son projet de recherche, et l'assiste dans la construction et l'avancement de son projet professionnel. Les doctorant·es bénéficient, par ailleurs, de l'accompagnement et du soutien de la Délégation aux affaires doctorales de l'Ined. En déposant une candidature dans le cadre de cet appel, les candidat·es et l'ensemble de ses encadrant·es (internes et externes à l'Ined) s'engagent à adhérer aux principes et bonnes pratiques définis dans le cadre de la politique doctorale de l'Ined et détaillés dans deux documents disponibles sur le site de l'Ined³ : [Politique d'accueil des doctorant·es](#) et [Charte des doctorant·es](#). La·le doctorant·e mène une recherche doctorale qui s'inscrit dans [le projet scientifique de l'Ined](#) et être hébergé au sein d'une des unités de recherche de l'Institut. Elle·Il pourra en parallèle être accueilli·e dans un autre laboratoire d'accueil à l'extérieur de l'Ined mais devra passer *a minima* la moitié de son temps à l'Ined. La·le doctorant·e participe à la vie scientifique de son unité ainsi qu'aux activités dédiées aux doctorant·es au niveau de l'Ined (journée d'accueil, atelier doctoral, séminaires des Lundis de l'Ined...).

2. Le contrat proposé

L'Ined recrute 1 doctorant·e sur un contrat de 3 ans à plein temps. Le contrat commencera **le 1^{er} octobre 2026 (sous réserve de validation du Master)**. Il pourra débuter à une autre date, **entre le 1^{er} septembre 2026 et le 1^{er} janvier 2027**, sur demande motivée de la·du candidat·e et avec l'accord des encadrant·es. Dans ce cas, la ou le lauréat·e s'engage à fournir l'ensemble des documents administratifs qui lui seront demandés⁴ **avant le 24 juillet 2026**.

La·le doctorant·e sélectionné·e sera accueilli·e à l'Ined (Campus Condorcet, Aubervilliers, France) et deviendra salarié·e de l'Ined. Elle·Il bénéficie du soutien des services d'appui à la recherche de l'Ined et son intégration dans une unité de recherche lui donne accès à la possibilité de demander un budget de recherche associé, notamment pour la valorisation de ses travaux.

Si la réalisation de la thèse nécessite un financement spécifique (par exemple, dans le cas d'une collecte de données ou de réunions de travail), le présent appel ne garantit pas le financement de la recherche associée. L'obtention des financements nécessaires à la réalisation de la recherche relève de la responsabilité des candidat·es et de leurs encadrant·es. Le budget nécessaire à la réalisation de la recherche doit être évalué et présenté dans le dossier de candidature. Les pistes de financement envisagées doivent être précisées et font partie des critères d'évaluation de la faisabilité du projet.

En dehors des dispositifs de prise en charge partielle des modes de transport pour les francilien·nes (transports en commun et vélo) des salarié·es de l'Ined, **les frais de déplacement entre le domicile et**

² Les candidat·es ayant déjà obtenu un financement de leur contrat doctoral peuvent candidater à un accueil Ined avec financement externe dans le cadre de deux campagnes annuelles en suivant la procédure sur notre page : <https://www.ined.fr/fr/recherche/accueil-doctoral/accueil-avec-un-financement-exterieur/>

³ <http://www.ined.fr/fr/recherche/accueil-doctoral/politique-accueil/>

⁴ Fiche de renseignements, scan de la carte vitale, scan de la carte d'identité et copie du diplôme de M2.

l'Ined, tout comme ceux entre l'Ined et le second laboratoire de rattachement, ne sont pas pris en charge par l'Ined.

3. Éligibilité pour candidater

Aucun critère d'âge ni de nationalité n'est exigé⁵.

Les critères d'éligibilité pour candidater concernent la·le candidat·e et l'ensemble de ses encadrant·es.

3.1. La·le candidat·e doit répondre aux trois critères suivants :

- ✓ Être titulaire, ou préparer durant l'année universitaire en cours (2025-2026), **un Master (M2) au sein de l'EUR HED ou de l'EUR GSST, ou suivre la formation EDSD** donnant droit à s'inscrire dans une université française ou étrangère en doctorat, dans l'une des disciplines relevant des sciences de la population.
- ✓ La·le candidat·e devra être inscrit·e en doctorat **pour la première fois** (c'est-à-dire en première année) dans un établissement universitaire français ou étranger à la rentrée universitaire 2026-2027⁶.
- ✓ La·le directeur·trice de thèse, ou la·le co-directeur·trice de thèse, doit **impérativement** être un·e chercheur·e titulaire de l'Ined (*cf. annexe 1*). Les candidat·es sont appelé·es à solliciter directement un·e chercheur·e de l'Ined en lien avec leur thématique de recherche⁷.

3.2. Les encadrant·es de la·du candidat·e doivent répondre au critère suivant :

- ✓ Un·e encadrant·e Ined accueillera à l'Ined au plus trois doctorant·es à la rentrée de l'année universitaire 2026-2027 et au plus deux contrats INED (en incluant le(s) doctorant·es recruté·es dans le cadre de cet appel).

4. Informations et pièces obligatoires du dossier de candidature

L'ensemble des informations et des pièces du dossier peuvent être en langue française et/ou anglaise.

4.1. Informations et pièces à la charge de la·du candidat·e

Afin de constituer un dossier complet la·le candidat·e doit transmettre l'ensemble des éléments listés ci-dessous, exclusivement à l'adresse suivante : info-doctorants@ined.fr.

- Le formulaire doctorant·e dûment complété (*cf. annexe 2*)
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation (maximum 2 pages)

⁵ Les candidat·es étranger·ères peuvent s'informer sur les modalités d'accueil : info-doctorants@ined.fr

⁶ Les doctorant·es devront fournir au moment de leur accueil une attestation d'inscription dans laquelle est mentionnée la (co-)direction.

⁷ <https://www.ined.fr/fr/recherche/equipes-recherche/>

- Projet de thèse comprenant une bibliographie (maximum 20 000 signes, espaces compris⁸). Ce projet, préparé par la-le candidat-e en collaboration étroite avec ses encadrant-es, inclut obligatoirement les éléments suivants :

- ✓ *Enjeu et contexte scientifique* (démontrant notamment l'importance et l'originalité de la problématique à partir de la littérature) ;
- ✓ *Hypothèses et objectifs de la recherche* ;
- ✓ *Méthodologie* (sources de données, collectes, méthodes mises en œuvre) ;
- ✓ *Principaux résultats attendus* ;
- ✓ *Plan et calendrier de travail* ;
- ✓ *Bibliographie* ;
- ✓ *Évaluation des risques et solutions envisagées*.

Un soin spécifique sera apporté à cette dernière section (longueur recommandée : 1/2 page). Rédigée après une discussion approfondie avec les encadrant-es, elle permet d'évaluer la capacité des candidat-es à anticiper les difficultés inhérentes au travail de recherche et à envisager des solutions adaptées (par exemple : difficultés liées à l'accès aux sources, la collecte de données, l'obtention de financements externes, l'acquisition de logiciels, la mise en œuvre de méthodes d'analyse, l'écriture académique en particulier pour les candidat-es qui devront rédiger dans une langue autre que leur langue maternelle, etc...). Les impacts en termes de calendrier (possibles retards, possibilité de renoncer à certaines parties du travail pour tenir le calendrier) seront détaillés.

- Mémoire de M2 (ou équivalent). Si vous n'avez pas encore soutenu, une version provisoire de votre mémoire de M2 doit être fournie portant la mention « version provisoire » sur la première page. En l'absence de M2 et en le motivant sur la plateforme de candidature, vous devez déposer un mémoire académique équivalent.
- Rapport de soutenance de M2. Si vous ne disposez pas de ce rapport, vous devez déposer (dans la boîte de dépôt prévue pour le rapport de soutenance de M2) une attestation des responsables du M2 indiquant l'impossibilité de déposer cette pièce et explicitant la raison (soutenance de M2 à une date postérieure à la clôture qui sera précisée dans l'attestation, ou non délivrance d'un rapport de soutenance dans le cadre de la formation suivie, par exemple).
- Relevé des notes de M1 et M2 (ou équivalent). Si vous ne disposez pas de l'un de ces relevés, vous devez déposer une attestation des responsables du Master en expliquant les raisons. Si l'université a délivré un unique document pour justifier la non présentation du rapport de soutenance et des notes de Master, vous devez déposer ce document deux fois (une fois dans la boîte de dépôt prévue pour le rapport de soutenance et une fois au niveau de la boîte prévue pour les notes de M1 et M2).
- [Attestation sur l'honneur](#) de l'exactitude des informations fournies.

⁸ Au-delà, la candidature sera considérée comme non recevable.

4.2. Informations et pièces à la charge de la·du (co-)directeur·trice Ined

Afin de constituer un dossier complet, l'encadrant·e Ined doit fournir les éléments listés ci-dessous exclusivement à l'adresse suivante info-doctorants@ined.fr

- Le formulaire encadrant (*cf. annexe 3*) pour chacun des (co)directeur·trices (**obligatoirement**).

5. Modalités pratiques de la candidature

- **Le dossier complet de la·du candidat·e** devra être déposé **au plus tard le 21 mai 2026 (12H00, heure de Paris)** à l'Institut national d'études démographiques, par la voie dématérialisée à l'adresse fonctionnelle suivante : info-doctorants@ined.fr à l'exclusion de tout autre mode d'acheminement.
- **Le formulaire de l'encadrant·e doit être transmise séparément**, directement par l'encadrant·e de l'Ined **au plus tard le 21 mai 2026 (12H00, heure de Paris)** à l'Institut national d'études démographiques, par la voie dématérialisée à l'adresse fonctionnelle suivante : info-doctorants@ined.fr à l'exclusion de tout autre mode d'acheminement. La Délégation aux affaires doctorales se chargera de l'intégrer au dossier de la·du candidat·e.

Un dossier sera considéré comme invalide s'il manque des informations ou des pièces. Aucun élément transmis après la clôture de l'appel à candidature ne sera examiné.

La clôture de l'appel interviendra le jeudi 21 mai 2026 à 12h00 (midi, heure de Paris)

Aucun dossier retardataire ou incomplet ne sera examiné par le comité Ined

Pour toute question : info-doctorants@ined.fr

Aspects juridiques, éthiques et CNIL :

Les données à caractère personnel collectés dans le cadre du présent appel le sont dans le respect de la réglementation européenne et française sur la protection des données. L'utilisation des informations a pour finalité de gérer les candidatures, pendant le processus de soumission et après le dépôt des candidatures. L'Ined traite ces données en tant que responsable de traitement pour l'exécution des mesures précontractuelles (cf. article 6.1.b du RGPD) entre l'Ined et les candidat·es.

L'équipe gérant l'appel pourra accéder et utiliser les informations utiles pour contacter les candidat·es et les encadrant·es dès leur dépôt : il s'agit des informations portant sur la civilité, le prénom, le nom, les coordonnées des candidat·es et encadrant·es.

La réglementation vous reconnaît des droits : accéder à vos données et en obtenir une copie, compléter ou rectifier vos données, vous opposer à leur traitement, en demander l'effacement ou la limitation. Ces droits peuvent être exercés auprès de info-doctorants@ined.fr.

Après dépôt, vos données sont conservées pendant deux ans si votre candidature est rejetée, cinq ans si votre candidature est retenue.

Ce traitement a fait l'objet de formalités (inscription au registre du CIL de l'Ined sous le n° 2014-CIL-0002), sur lesquelles la Déléguée à la protection des données peut vous renseigner (dpo@ined.fr). Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

6. Procédures d'évaluation et de mise en place des contrats

La procédure d'évaluation des candidatures comporte trois phases : recevabilité, admissibilité et admission.

Recevabilité

Cette étape vise à vérifier que la candidature est conforme aux règles énoncées dans le présent appel à candidatures. Aucune exception n'est acceptée.

L'équipe organisatrice de l'appel⁹ statue sur la recevabilité du dossier (examen des informations permettant de juger de l'éligibilité, du respect des règles de dépôt, du dépôt de l'ensemble des pièces et informations). Seules les candidatures jugées recevables sont transmises au comité d'évaluation pour la phase d'admissibilité.

Si plusieurs dossiers de candidature ont été déposés par un-e même candidat-e, seul le dernier dossier soumis sera pris en compte. Les éléments déposés dans les autres dossiers ne seront pas considérés.

Si les évaluations menées durant les phases d'admissibilité et d'admission font apparaître des éléments remettant en cause la recevabilité d'une candidature, l'irrecevabilité du dossier pourra être prononcée à ces étapes de la procédure d'évaluation. La liste des candidatures recevables sera disponible sur le site de l'Ined.

Admissibilité

Le comité de sélection est chargé de l'évaluation scientifique des candidatures. Tous les membres du comité reçoivent l'ensemble des dossiers recevables. Deux rapporteur-es sont nommé-es pour chaque dossier : un-e rapporteur-e parmi les chercheur-es Ined et un-e rapporteur-e parmi les personnalités extérieures à l'Ined. Le comité siégera en juin 2026. À l'issue de ses délibérations, le comité établit la liste des candidat-es admissibles par ordre de mérite. **La liste des candidat-es admissibles n'est pas publique et les membres du comité de sélection sont invité-es à la plus stricte confidentialité.**

⁹ L'équipe organisatrice de l'appel à candidatures inclut la-e Délégué-e Ined aux affaires doctorales et la gestionnaire de la délégation, le Directeur de l'Institut ou son-a représentant-e, La Directrice Déléguée à la Recherche.

Admission

Le jury d'admission comprend le Directeur de l'Institut ou son·a représentant·e, la Directrice déléguée à la recherche, le Délégué aux infrastructures de recherche, la·le président·e du comité Ined ainsi que la Délégation aux affaires doctorales. Le jury examine les dossiers de candidatures ayant été jugés admissibles par le comité de sélection. Il établit la liste des candidatures admises et éventuellement une liste complémentaire. L'ordre des candidat·es admis·es peut être différent de celui de la liste des candidat·es admissibles.

Communication des résultats aux candidat·es

L'ensemble des candidat·es ayant soumis leur dossier avant la clôture de l'appel et leurs encadrant·es recevront une information écrite sur l'issue de leur candidature par messagerie électronique dans les trois semaines suivant la publication des résultats. Si la candidature a été jugée recevable, les candidat·es et la·le chercheur·e référent·e recevront une synthèse établie par les membres comité de sélection.

Publication des résultats et acceptation du·de la candidat·e

Les résultats seront diffusés en interne à l'Ined le **25 juin 2026 à 12h**. Un courriel sera adressé à la·au lauréat·e par la Déléguée aux affaires doctorales. La·le candidat·e dispose de 4 jours ouvrés à partir de la publication des résultats pour envoyer un message sur info-doctorants@ined.fr indiquant l'acceptation ou le refus du contrat doctoral. L'acceptation du poste doit obligatoirement être faite par la·le candidat·e en personne (les encadrant·es et responsables d'unité ne sont pas habilité·es à s'engager au nom de la·du candidat·e). Une réponse rapide permet à d'autres candidat·es, sur liste complémentaire, de bénéficier du contrat en cas de désistement. Après ce délai de 4 jours ouvrés et sans réponse de la·du candidat·e, l'Ined se réserve le droit de proposer le contrat à un·e autre candidat·e. Un·e candidat·e ayant été retenu·e pour un financement Ined dans le cadre de cet appel mais qui obtient un autre financement ailleurs peut bénéficier d'un accueil à l'Ined tout en choisissant le [financement extérieur](#)¹⁰.

Mise en place du contrat

Après acceptation du contrat, la·le candidat·e est sollicité·e pour fournir les informations et documents nécessaires à l'établissement de son contrat avant le 24 juillet 2026. L'Ined se réserve le droit d'attribuer le contrat à un·e autre candidat·e si la·le candidat·e ne fournit pas les pièces demandées dans un délai de 4 semaines après avoir accepté le contrat. Les candidat·es n'ayant pas encore soutenu au moment de l'acceptation du contrat devront en outre justifier de leur date de soutenance au moins 6 semaines avant la date de début du contrat.

Les candidat·es rencontrant des difficultés pour constituer leurs dossiers de recrutement (par exemple les candidat·es étranger·es) peuvent obtenir des délais supplémentaires sur demande motivée. Le service des ressources humaines de l'Ined (sce-rh@ined.fr) et la Direction des relations internationales et des partenariats (drip@ined.fr) peuvent apporter leur assistance aux candidat·es et pourra leur communiquer le livret d'aide à l'accueil des chercheur·es étranger·es.

¹⁰ Cette procédure sera simplifiée si votre dossier a été classé dans le cadre de cette appel, renseignement : <https://www.ined.fr/fr/recherche/accueil-doctoral/accueil-avec-un-financement-exterieur/>



Conformément à la législation, la rémunération de la·du lauréat·e lui sera versée sur un compte bancaire français à la fin du mois suivant la signature de son contrat de travail. Aussi, il lui sera demandé de préparer financièrement son arrivée en France. En effet, les frais d'arrivée et d'installation seront à la charge de la·du candidat·e et non de l'Ined.

Annexe 1

Liste des chercheur·es référent·es de l'Ined

Les candidat·es doivent contacter directement les chercheur·es référent·es.
 Cette liste ne tient pas compte du critère d'éligibilité des encadrant·es (cf. section 3.2).
 Leur profil peut être consulté sur leur page : <https://www.ined.fr/fr/recherche/annuaire>

ATTANE Isabelle (DR ¹¹ , HDR ¹²)	DIETRICH-RAGON Pascale (CR)	MAZUY Magali (CR)
BARBIERI Magali (DR)	DUTHE Géraldine (DR)	MOULIN Léonard (CR, HDR)
BEAUCHEMIN Cris (DR, HDR)	FLORIAN Sandra (CR)	OBUCINA Ognjen (CR)
BECQUET Valentine (CR ¹³)	FROMENTIN Julie (CR)	PAILHE Ariane (DR)
BERGSTRÖM Marie (CR)	FONTAINE Roméo (CR)	PENNEC Sophie (DR)
BONNET Carole (DR)	FROMENTIN Julie (CR)	RABATE Simon (CR)
BONNET Florian (CR)	GAILLARD Claire-Lise (CR)	REGNIER-LOILIER Arnaud (DR)
BOUCHET-VALAT Milan (CR)	GOLAZ Valérie (DR, HDR)	REMILLON Delphine (DR, HDR)
BOUSMAH Marwân-Al-Qays (CR)	GOSELIN Anne (CR)	ROZEE Virginie (DR, HDR)
CAHEN Fabrice (DR)	GUERIN-PACE France (DR)	SIMO FOTSO Arlette (CR)
CAMARDA Carlo-Giovanni (DR)	GUILLOT Michel (DR)	SIMON Patrick (DR)
CAMBOIS Emmanuelle (DR)	HADDAD Marine (CR)	SOLAZ Anne (DR)
CARON Louise (CR)	HAMEL Christelle (CR)	THIERRY Xavier (CR)
CAYOUILLE-REMBLIÈRE Joanie (CR, HDR)	ICHOU Mathieu (CR)	TRABUT Loïc (CR)
COUNIL Émilie (CR)	KESZTENBAUM Lionel (DR)	TRACHMAN Mathieu (DR)
DE LA ROCHEBROCHARD Elise (DR, HDR)	LAMBERT Anne (CR, HDR)	VÄISÄNEN Heini (CR)
DESESQUELLES Aline (DR)	LE ROUX Guillaume (CR)	VERHULST Andrea (CR)
	LETURCQ Marion (CR, HDR)	

¹¹ Directeur·trice de recherche

¹² Habilité·e à diriger des recherches

¹³ Chargé·e de recherche